

Lettre du Président de la Sentinelle Des Alpes à ses adhérents / juin 2020

Chers adhérents, chères familles et tous les jeunes
Bonjour,

Après ces trois mois difficiles nous sommes heureux de vous retrouver. Depuis le 16 mars 2020, suite aux annonces du Président de la République, la Sentinelle des Alpes a dû arrêter ses activités sportives, en tout lieu accueillant du public, pour faire face à la crise sanitaire. Mais tout ne s'est pas arrêté à cette date ! Notamment le secrétariat et les engagements financiers !

En effet, le club fonctionne grâce à des bénévoles, notamment, mais aussi grâce à des employés. Cette année, ils sont aux nombres de huit. Malgré les aides de l'Etat, qui vont financer une partie du chômage partiel, le club s'est acquitté du complément des salaires ainsi que d'autres frais annexes comme leur mutuelle. Durant cette période blanche, d'autres frais fixes ont continué à être payé comme les locations, les abonnements téléphone et internet, ... etc. Dans le même temps, les rentrées d'argent attendues, liées à l'organisation de deux compétitions et de la fête des 100 ans, n'ont malheureusement pas eu lieu et laissent un gros manque à gagner et nos finances à plat !

Le 28 mai, après l'annonce de la phase 2 du déconfinement fait par le premier ministre, nous espérons reprendre nos activités ! Mais la ville de Grenoble a décidé de laisser les gymnases et les piscines fermés pour une durée encore indéterminée, nous laissant sans salle pour évoluer et avec des employés dont il faut payer intégralement les salaires, l'Etat ayant arrêté ses aides. Notre cas n'est pas isolé et une majorité des associations françaises se trouve aujourd'hui fragilisée.

Face aux remontées du terrain, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a rappelé aux associations sportives en difficultés financières que « *l'adhésion, renforcée par le paiement d'une cotisation annuelle incluant celui de la licence fédérale, est un acte volontaire qui ne peut être assimilé à celui de l'achat d'une prestation tarifée* » et que par conséquent, l'adhérent accepte donc d'être

partie prenante de l'évolution de l'association dans les bons comme dans les mauvais moments !

Comprenant que certains d'entre vous attendent des compensations face à cette fermeture administrative, nous vous proposons des avoirs, pour la saison prochaine, à la hauteur des cours qui n'ont pas eu lieu : 58€ pour les adhérents à deux entraînements et 40€ pour ceux qui ne pratiquent qu'une fois par semaine. Pour ceux qui ont la possibilité de nous soutenir, pour nous aider à maintenir la pérennité du club, nous vous engageons à nous faire don de cet avoir. Etant une association de loi 1901 d'intérêt général reconnue par la Direction Générale des Finances Publiques, nous vous éditerons un reçu, qui vous permettra de bénéficier d'une déduction fiscale de 66% du montant de votre don. Cette aide nous sera vraiment très précieuse pour continuer à garder tous nos employés et pour que la Sentinelle des Alpes puisse encore continuer à vivre très longtemps. Grâce à cela nous espérons pouvoir fêter les 101 ans de la Sentinelle et continuer notre mission sportive et sociale auprès de vous tous, jeunes et moins jeunes.

Merci de votre compréhension et de votre soutien !

Très amicalement

Le Président de la Sentinelle des Alpes Sylvain BILLERES